

Annexe 1 – Fiche de poste

Adjoint ou adjointe au chef du SAIO en charge du centre d'information et d'orientation Directeur ou directrice de CIO



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

Catégorie A
Poste vacant

Disponible : Février 2022

Sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle du chef du SAIO (service de l'affectation, de l'information et de l'orientation)

L'adjoint au chef du SAIO, directeur du CIO :

- organise et administre le CIO ;
- élabore le projet de CIO et suit sa déclinaison en établissement ;
- impulse et anime le travail de l'équipe de psychologues de l'éducation nationale (PsyEN) autour du projet de CIO ;
- assure l'actualisation et la diffusion des informations réglementaires et institutionnelles ;
- organise dans le cadre réglementaire en vigueur les temps de travail individuels et collectifs des personnels ;
- organise les échanges au sein du CIO et des relais sur l'analyse de cas ou de situations particulières ;
- assure les conditions de sécurité et de santé au travail ;
- contribue à l'élaboration du plan de formation des personnels ;
- assure le suivi budgétaire et comptable de la structure et des frais de déplacement des personnels.

Le CIO en tant que structure d'expertise et de conseil aux établissements :

- décline et priorise la contribution du CIO à la politique d'orientation, sur la base d'objectifs quantitatifs et qualitatifs et ce dans le cadre institutionnel de la Nouvelle-Calédonie ;
- contribue à la définition d'actions à mettre en œuvre avec les chefs d'établissement des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (EPENC) notamment dans l'accompagnement des parcours des élèves et des étudiants et la prévention du décrochage scolaire ;
- rassemble, collecte les éléments d'observation des bassins de formation aux différents niveaux du second degré et de l'enseignement supérieur ; analyse, synthétise les observations recueillies (enquêtes ou études) pour en dégager des pistes d'action ;
- produit un bilan d'activité annuel permettant d'éclairer la politique éducative mise en œuvre et son accompagnement par le chef du SAIO (CSAIO) ;
- impulse une dynamique d'informations dématérialisées à travers les outils mis en œuvre par le vice-rectorat ;
- représente le CSAIO dans le cadre partenarial et pour les différentes instances ;
- anime le réseau interne des partenaires des PsyEN dans le cadre des commissions d'animation de secteurs ou de bassin en apportant les expertises sur les processus d'orientation et d'affectation.

Partenariats extérieurs au monde éducatif de la Nouvelle-Calédonie :

Avec les différents partenaires (provinces ou bassins sur le volet de la politique de la jeunesse et de l'aide à la scolarité ; services éducatifs, médico-sociaux, de pédopsychiatrie, etc.), le CIO :

- participe activement au plan de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire ;
- analyse et recherche des solutions pour les jeunes sortis sans qualification ;
- participe au Réseau information insertion formation emploi (réseau Riife) dans le cadre du traitement des décrocheurs.

Savoirs et savoir-faire :

- très bonne connaissance du système éducatif ;
- compétences établies dans les domaines de l'orientation ;
- capacité à porter des projets et à animer des formations et/ou des groupes de travail ;
- maîtrise des outils bureautiques et informatiques ;
- excellente communication écrite et orale.

Comportements professionnels :

- sens du service public et de l'intérêt général ;
- loyauté institutionnelle ;
- devoir de réserve et de discrétion ;
- rigueur et sens de l'organisation ;
- sens de l'écoute et du dialogue ;
- management d'équipe ;
- esprit d'analyse et de synthèse ;
- autonomie ;
- savoir rendre compte.

Conditions particulières d'exercice :

La Nouvelle-Calédonie a toutes les compétences en matière d'organisation scolaire et de politique éducative. L'État garantit la valeur nationale des diplômes et procède au contrôle pédagogique des enseignants du second degré.

Les missions du SAIO et du CIO sont exercées au sein du vice-rectorat / direction générale de l'enseignement, service unique de gestion des compétences de l'État et de la Nouvelle-Calédonie.

De ce fait, il est attendu de l'adjoint du chef du SAIO, directeur de CIO, une capacité à évoluer dans un système institutionnel complexe, et à apporter appui et expertise pour la définition et la mise en œuvre de la politique éducative et d'orientation de la Nouvelle-Calédonie.

Procédure à suivre pour candidater :

Les dossiers de candidature, revêtus de l'avis du chef d'établissement ou du supérieur hiérarchique, devront être transmis dans les quinze jours suivant la date de publication de l'avis de vacance de poste au BOENJS à l'adresse suivante : ce.dp@ac-noumea.nc.

Les dossiers de candidature devront être accompagnés des pièces suivantes, en un seul PDF :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae ;
- une copie des deux dernières évaluations ou comptes rendus de rendez-vous de carrière ;
- une fiche de synthèse de moins d'un mois à demander au gestionnaire académique.